

FO signe les Accords Intéressement et Abondement pour 2022

Au cours des négociations nous nous sommes efforcés d'obtenir des critères de calcul de l'intéressement plus favorables aux agents afin de bénéficier d'un montant plus important. Nous avons obtenu, entre-autres choses :

- Augmentation de 4,10% de l'I-max (**I**ntéressement **M**aximum par salarié)

	Accords 2017-2020	Accords 2021	Accords 2022
Intéressement (I _{max})	2 150€	2 660€	2 770€ +4,1% Vs 2021 +28,8% Vs 2017/2020
Intéressement + abondement théorique	3 118€	3 119€ (459)	3 244€ (474)
Intéressement + abondement sur intéressement théorique + abondement sur VV théorique	3818€	3824€	3954€

- Mise en place d'un plancher à 27 300€/an, illustration de l'impact :

Illustration NR (échelon 4, MR 25)	intéressement formule 2021	intéressement nouvelle formule	gain potentiel estimé en €	gain potentiel estimé en %
45	1 944 €	2 177 €	233 €	12%
60	1 980 €	2 177 €	197 €	10%
75	2 020 €	2 177 €	157 €	7,8%
140	2 264 €	2 340 €	76 €	3,4%
190	2 524 €	2 609 €	85 €	3,4%
240	2 863 €	2 960 €	97 €	3,4%
350	3 762 €	3 890 €	127 €	3,4%

- Un abondement de 30% (+15% par rapport à 2021) sur les premiers 700 € de versements volontaires

Ne pas signer ces Accords aurait privé les agents d'une somme qui dans les circonstances actuelles est non-négligeable. Néanmoins, il nous reste encore du chemin à parcourir pour être pleinement satisfaits des niveaux d'abondement et d'intéressement dont nous pourrions bénéficier.